

Circulation possible de comprimés d'ecstasy contenant de la PMMA

NOTE D'INFORMATION SINTES - 12 FÉVRIER 2015

Thomas Néfau, Magali Martinez, Agnès Cadet-Tairou



L'Observatoire français des drogues des toxicomanies (OFDT) fait le point sur la circulation de PMMA en Europe. Selon l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA), des consommations de comprimés vendus comme « ecstasy » et contenant de la PMMA ont entraîné courant 2014 au moins 6 décès dans l'UE, dont 2 récents en Grande-Bretagne. De plus, la circulation de comprimés fortement dosés en PMMA a également été signalée aux Pays-Bas, en Belgique et en Espagne. Les comprimés qui ont pu être collectés et analysés, contenaient jusqu'à 170 mg de PMMA et environ 10 mg d'amphétamine.

Ces comprimés étaient rose-orange, en forme de pentagone irrégulier avec un « S » figurant le logo de « Superman » présent sur les 2 faces. Aucun de ces comprimés n'a encore été identifié en 2014 ou 2015 sur le territoire français, mais il est toutefois possible qu'ils y circulent également. Par ailleurs des comprimés au design différent peuvent contenir de la PMMA : ainsi, en décembre 2014, les Pays-Bas en ont identifiés avec des logos en forme de diamants ou de triangles. En France, un comprimé rose-rouge, affichant le logo « Mitsubishi », également vendu comme ecstasy et contenant de la PMMA a été collecté en Lorraine en juillet 2014.



Source : Eurotox
(<http://www.eurotox.org/>)

La PMMA est une drogue de la famille des phénéthylamines, dont la structure est proche de celle de la MDMA. Interdite dans l'Union européenne (UE) depuis 2002, elle a été analysée en France pour la première fois en 2009. La circulation actuelle de la PMMA en Europe s'inscrit dans un contexte où la circulation de la forme comprimé de la MDMA, l'ecstasy, est davantage observée que les années précédentes. En France, depuis 2013, ce retour s'est notamment manifesté par des masses et des teneurs moyennes plus élevées (Lahaie, Martinez et al. 2013, Néfau, Martinez et al. 2014). Ces comprimés, ainsi que toutes les formes sous laquelle la MDMA peut être présentée (poudre, cristal), peuvent être impliqués dans des accidents sanitaires, voire des surdoses mortelles.

Contacts dispositif SINTES

thomas.nefau@ofdt.fr
agnes.cadet-tairou@ofdt.fr
magali.martinez@ofdt.fr

Tél : 01 41 62 77 16

Propriétés pharmacologiques/Mode d'action

La PMMA ou para-méthoxyméthamphétamine agit sur la libération de dopamine, de noradrénaline et surtout de sérotonine. Elle possède des propriétés hallucinogènes plus puissantes que la MDMA et est également plus toxique que cette dernière.

Son délai d'action après la prise est plus long que celui de la MDMA ce qui peut amener l'utilisateur habitué à consommer de la MDMA et ne percevant pas d'effets significatifs, à en reprendre.

Dans un premier temps, la PMMA entraîne une certaine euphorie et un état proche de l'ivresse alcoolique puis des hallucinations, notamment auditives, peuvent apparaître. Elle entraîne également une perte d'intérêt pour l'entourage et de motivation pour la parole. La PMMA ne provoque donc pas les effets entactogène et empathogène de la MDMA, ce qui peut également conduire l'utilisateur qui attend un tel effet à en consommer à nouveau. Les effets de la PMMA durent entre 4 et 5 heures environ.

La PMMA induit une mydriase avec parfois des modifications légères de la vision et des mouvements des yeux irréguliers.

Elle peut provoquer un syndrome sérotoninergique entraînant des contractions musculaires, une augmentation de la température corporelle et de la pression sanguine, des nausées, des vomissements, des signes cardiovasculaires (accélération du pouls), ainsi qu'une dyspnée, allant parfois jusqu'à des convulsions, au coma avec un risque de décès.

Pour davantage d'informations sur les risques liés à la consommation de PMMA et de MDMA :

<http://www.eurotox.org/alertes/2014-12-23-22-01-01.html>

<http://www.technoplus.org/t,1/2679/pmma-:-circulation-dans-le-sud-des-pays-bas>

http://www.ofdt.fr/BDD/sintes/ir_131107_MDMA.pdf

Lahaie, E., M. Martinez and A. Cadet-Taïrou (2013). MDMA (poudre et comprimé) : composition et aspect. Note SINTES n°2013-03 du 6 novembre 2013. Saint-Denis, OFDT: 8.

Néfau, T., M. Martinez, A. Cadet-Taïrou, M. Gandilhon, Réseau TREND and Dispositif SINTES (2014). Ecstasy, le renouveau. Poster présenté aux 8^{es} Ateliers de la pharmacodépendance et addictovigilance (27-28 octobre 2014, Biarritz). Saint-Denis, OFDT: 1.